

# RAPPORT FINAL

COMITÉ INTERNATIONAL D'EXPERT·E·S  
DE HAUT NIVEAU SUR LA

# DÉMOCRATIE AU TRAVAIL.



**Comité international d'experts de haut niveau  
sur la démocratie au travail  
concernant l'article 129.2 de la Constitution espagnole**

Isabelle Ferreras, Jeremias Adams-Prassl, Julie Battilana, Antonio Baylos Grau, Benjamin Braun, Isabel Gemma Fajardo-García, Francisca María Ferrando García, Sergio González Begega, Daniel Innerarity, Sara Lafuente Hernández, Erinch Sahan, Vicente Salas Fumás, Edurne Terradillos Ormaetxea

**Deux promesses  
à celles et ceux qui travaillent :  
voix et propriété**

**Rapport à la demande de la deuxième Vice-Présidence et  
du Ministère du Travail et de l'Economie sociale de l'Espagne**

Madrid, 2 février 2026

Pour citer ce rapport : Ferreras Isabelle et alii (2026) **Deux promesses à celles et ceux qui travaillent : voix et propriété**. *Rapport final du Comité international d'expert-e-s de haut niveau sur la démocratie au travail concernant l'article 129.2 de la Constitution espagnole installé par la deuxième Vice-Présidence et le Ministère du Travail et de l'Economie sociale de l'Espagne. Madrid: Ministère du Travail et de l'Economie sociale.*

*Version mars 2026 révisée pour des erreurs mineures*

Le présent document ne saurait représenter la position officielle du Ministère du travail.

[www.ReportonDemocracyatWork.org](http://www.ReportonDemocracyatWork.org)

Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Ainsi sa réutilisation est autorisée à condition que les auteurs soient dûment cités et que toute modification soit signalée.

# Introduction

Par la professeure Isabelle Ferreras,  
*Présidente*

## **La vision**

Ce Rapport est présenté en réponse à un **engagement historique du Gouvernement espagnol de mettre enfin en œuvre l'article 129 alinéa 2 de la Constitution**, une disposition programmatique qui attend d'être pleinement promulguée depuis près d'un demi-siècle. L'ambition principale de ce travail est de présenter une proposition convaincante visant à construire un nouvel avenir économique qui sera à même de dépasser les crises actuelles et **d'inaugurer un cycle vertueux assurant la régénération de la planète et la prospérité pour toutes et tous**. Dans un contexte d'avancées rapides dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'instabilité politique au niveau mondial, les prix Nobel d'économie Daron Acemoglu et Simon Johnson lancent un avertissement dans leur ouvrage *Power and Progress*<sup>1</sup> : **les conséquences des percées technologiques ne sont ni prédéterminées ni intrinsèquement bénéfiques pour toutes et tous**. L'avenir dépendra plutôt de notre capacité collective à maîtriser la transformation technologique et son déploiement. **Notre capacité à orienter ces réalisations de manière à ce qu'elles correspondent à nos attentes démocratiques réside** dans ce qui aura été défini dans le domaine de la répartition des pouvoirs, des droits et des institutions et **plus particulièrement dans l'idée que nous nous faisons de l'entreprise**.

Le Rapport est structuré en deux parties qui tendent à fournir une vue d'ensemble de l'applicabilité du mandat constitutionnel aux défis auxquels l'Espagne est confrontée, ainsi qu'un plan pratique et réalisable pour la démocratisation des entreprises par la participation, d'une part, à la décision (la voix) et, d'autre part, au capital (la propriété).

La première partie du Rapport présente un diagnostic complet des crises auxquelles l'Espagne et les économies du monde entier sont confrontées aujourd'hui, depuis l'érosion des institutions démocratiques et la montée des inégalités... jusqu'à l'instabilité provoquée par les délocalisations et la menace de l'effondrement du climat. Ces défis sont interconnectés et entravent le progrès. Ne pas les relever reviendrait à mettre en péril la viabilité même de nos systèmes économiques et sociaux. Cette analyse doit servir de point de départ constructif qui démontre à quel point **la trajectoire extractiviste que suit actuellement l'économie n'est ni durable ni souhaitable. Elle est préjudiciable à l'Espagne, à sa population, à sa démocratie et à notre planète**.

---

<sup>1</sup> Acemoglu D. et S. Johnson (2023) *Power and Progress*. NYC : Public Affairs.

La seconde partie du Rapport passe du diagnostic à **une feuille de route stratégique** pour le changement. Elle propose une stratégie globale pour la démocratisation de chaque entreprise par la participation à la décision et au capital de l'ensemble de ceux et celles qui travaillent, que le Rapport reconnaît comme investisseur.ses en travail. Le Comité d'experts dessine ainsi **une trajectoire régénératrice qui permettrait aux entreprises d'internaliser leurs externalités sociales et environnementales, de favoriser une culture de la coopération et de l'innovation et de continuer à travailler d'une manière qui n'est pas seulement rentable mais aussi équitable et durable.**

L'une des pierres angulaires de la stratégie proposée est **un nouvel instrument : l'indice de développement démocratique des entreprises. Cet indice est élaboré à partir de deux échelles permettant de mesurer la double participation, de celles et ceux qui investissent en travail, d'une part à la décision et d'autre part au capital**, conformément aux deux promesses faites par la Constitution espagnole à chaque personne qui travaille. Parce que la participation à la décision et la participation au capital sont des considérations distinctes (bien qu'imbriquées), et compte tenu du fait que l'article 129.2 de la Constitution les traite séparément, nous proposons d'établir deux échelles à six niveaux. La première mesure le degré de participation des investisseur.ses en travail à la décision dans l'entreprise (le poids de leur voix), s'échelonnant d'une entreprise non démocratique, gouvernée par le capital (note 0) à une entreprise dans laquelle celles et ceux qui investissent en travail gouvernent via une *Sociedad laboral* ou une coopérative de travailleur.ses (note 5). L'échelle de participation au capital (la détention de titres de propriété) s'étend de zéro action détenue par les investisseur.ses en travail (note C) jusqu'à la détention par les travailleur.ses de l'intégralité des actions ou parts sociales (note Aaa). **Dès que l'État aura défini les seuils minimaux que les entreprises devront atteindre pour se conformer au mandat constitutionnel (que nous proposons de fixer respectivement au Niveau 2 pour l'échelle mesurant la participation à la décision, et au Niveau Ba pour l'échelle mesurant la participation à la propriété), les autorités publiques pourront mobiliser un ensemble de dispositifs d'incitation (bonus/malus) dans le but que les entreprises se sentent soutenues dans leur cheminement vers des notes plus élevées.**

Le Rapport montre qu'il est possible de sortir des modèles d'affaires (*business models*) extractivistes pour autant que nous fassions les bons choix collectifs. C'est en effet en raison **de leur design - leur structure de fonctionnement - que les entreprises se retrouvent vulnérables aux crises détaillées dans le Rapport et c'est donc en changeant leur design qu'elles pourront adopter des modèles d'affaires régénérateurs fondés sur la participation des investisseur.ses en travail aux décisions et au capital.** L'article 129.2 donne un mandat clair aux autorités publiques pour qu'elles fassent des choix législatifs et politiques qui contribuent à intégrer les modèles d'entreprise régénérateurs dans le cadre dominant. En procédant ainsi, il deviendra alors possible de rendre l'économie non seulement plus saine et plus résistante, mais aussi fondamentalement plus équitable. Démocratiser les entreprises apparaît ainsi comme un choix de politique pratique qui permettra d'assurer un avenir prometteur à l'humanité comme à la planète.

## ***Les missions du Comité et son Rapport***

Le présent Rapport s'articule autour des trois missions confiées au Comité international d'experts sur la démocratie au travail par la Seconde Vice-présidence et le Ministère du travail et de l'économie sociale du Gouvernement espagnol.

**La première mission du Comité** consiste à décrire l'état actuel de la démocratie au travail en Espagne à la lumière des valeurs générales de la Constitution espagnole et plus particulièrement du mandat établi à l'article 129.2 de la Constitution. Le Rapport aborde cette mission en deux temps. La partie I.A. propose une étude de l'histoire de l'article constitutionnel, replaçant la situation espagnole dans le contexte européen ; la partie I.B. donne un aperçu complet d'un ensemble de connaissances qui démontrent que la démocratie au travail peut constituer un remède efficace aux principaux défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui, y compris les fortes inégalités économiques, la surexploitation des ressources naturelles menant à l'extinction des conditions d'habitabilité de la Terre, et l'effondrement démocratique.

**La deuxième mission du Comité**, traitée dans la partie II.A., consiste à fournir aux pouvoirs publics une trajectoire concrète pour soutenir la transition vers la démocratisation des entreprises par le biais de la législation et d'instruments de politiques publiques. Cette partie du Rapport identifie un chemin de démocratisation clair pour chaque entreprise. Pour rappel, la définition fonctionnelle de la démocratie au travail utilisée dans ce Rapport est la suivante : donner à celles et ceux qui investissent en travail dans une entreprise la capacité d'influencer sur les principales décisions de l'organisation dans laquelle ils et elles travaillent. Cette capacité peut être obtenue par les deux moyens mentionnés à l'article 129.2 : **la participation à la décision** (c'est-à-dire la reconnaissance de nouveaux droits qui permettent aux investisseur.ses en travail d'accéder aux décisions opérationnelles et stratégiques pour gouverner l'entreprise au côté des conseils d'administration actuellement dominés par les actionnaires), et **la participation au capital** (c'est-à-dire la possibilité de détenir des parts dans le capital de l'entité dans laquelle ils et elles travaillent et au-delà).

**La troisième mission du Comité**, abordée dans la partie II.B., consiste à identifier des instruments concrets de politique publique (taxes et subventions, nouveaux instruments financiers, nouvelles lois en matière de droit du travail, etc.) ayant des liens évidents avec le niveau d'action de l'UE et à faire des propositions claires et à élaborer un projet de loi permettant un débat public productif sur ces questions. Cette section aborde également la mise en place des mécanismes de soutien destinés à favoriser une culture de pratiques démocratiques sur le lieu de travail.

## ***L'Espagne, comme tous les autres pays, dispose d'un mandat clair<sup>2</sup>***

Ce Rapport rassemble les preuves factuelles et les arguments provenant de multiples domaines des sciences sociales, politiques et économiques invitant à considérer la nécessité d'une intervention publique permettant de favoriser la démocratisation, à la lumière des échecs et « défaillances de marché » (*market failures*) répertoriés. **Nous suggérons au lecteur deux données importantes pour encadrer la lecture de ce rapport.**

Le **premier élément est que les citoyen.nes ont conscience qu'il est urgent d'orienter le développement économique dans la bonne direction.** De récentes enquêtes d'opinion menées dans les pays du G20 indiquent que les citoyen.nes appellent de leurs vœux des mesures audacieuses pour lutter contre les inégalités et le changement climatique et qu'ils et elles restent attaché.es à l'idéal démocratique. Le renforcement des droits des travailleurs et travailleuses figure parmi les propositions politiques les plus populaires, avec le soutien de 75 % de la population dans 22 pays (Earth for All, 2024<sup>3</sup>). **Une majorité écrasante de citoyen.nes soutient l'intervention de l'État en vue d'assurer les droits des investisseur.ses en travail et la mise en œuvre de politiques fiscales plus équitables. La plupart des personnes aspirent à un avenir plus équitable ; elles apprécient la vie sur cette planète et pensent qu'elle doit être préservée.**

**Le second élément est que de plus en plus de membres de nos sociétés estiment que nos systèmes politiques sont incapables de répondre à leurs besoins et à ceux de la planète.** En Espagne, comme partout, les sondages et les enquêtes révèlent une méfiance croissante à l'égard du système politique<sup>4</sup>. **Les gouvernements et les collectivités, à tous les niveaux, sont soumis à des**

---

<sup>2</sup> Pour un compte rendu complet des idées présentées dans cette section sur la contradiction capitalisme et démocratie, la place des marchés dans le développement économique et les entreprises capitalistes en tant qu'entités politiques constituées d'investisseur.ses en travail et d'apporteurs de capitaux à intégrer dans l'architecture démocratique de la société démocratique, voir Ferreras I. (2017) *Firms as Political Entities. Saving Democracy through Economic Bicameralism*. Cambridge University Press ; (2020) "Do Democracy and Capitalism really Need Each Other ?", *Harvard Business Review*, 11 mars, <https://hbr.org/2020/03/do-democracy-and-capitalism-really-need-each-other> ; Ferreras, I., J. Battilana, D. Méda (ed.), (2022) *Democratize Work. The Case for Reorganizing the Economy*, The University of Chicago Press ; Ferreras, I. (2024) *Democratizar la empresa capitalista : Piedra angular de una prosperidad compartida y sostenible*. Chili : Adriadna Ediciones, trad. et préface de Sebastián Pérez Sepúlveda, postface de Pedro Chaves y Sara Lafuente. <https://ariadnaediciones.cl/images/pdf/DemocratizarLaEmpresaCapitalista.pdf>

<sup>3</sup> Source : <https://earth4all.life/global-survey-2024/#full-data>

Ipsos a interrogé 22 000 participant.es âgé.es de 18 à 55-75 ans au total dans le GG20+ (22 pays) en mars 2024, dont la France (1 000), l'Allemagne (1 000), l'Italie (1 000), le Royaume-Uni (1 000), l'Autriche (1 000), le Danemark (1 000) et la Suède (1 000) auprès d'un échantillon représentatif de la population nationale en termes d'âge, de sexe, de région et de statut professionnel. La question est la suivante : « Dans quelle mesure, le cas échéant, soutiendriez-vous ou vous opposeriez-vous aux propositions suivantes en tant que moyens d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de tous les citoyens et de relever les défis mondiaux ? »

- **Renforcer les droits des travailleur.ses, pour protéger les emplois et assurer une reconversion adéquate : 75 % soutiennent fortement/tendent à soutenir**
- L'utilisation d'assemblées de citoyen.es pour accroître l'influence des citoyen.es dans la prise de décision politique : 62 %.
- Lois et réglementations limitant l'influence politique des grandes entreprises dans le processus politique : 62 %.
- Accorder des droits légaux à la nature dans les lois nationales : 60 %
- Accorder des droits légaux aux générations futures dans les lois nationales : 61 %.

<sup>4</sup> En Espagne, la satisfaction à l'égard du fonctionnement de la démocratie dans le pays diminue. En 2025, la majorité des personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'étaient « pas satisfaites » (52 %). Lors du sondage précédent Eurobaromètre Standard du printemps 2023, la majorité des personnes interrogées étaient en fait « satisfaites » du fonctionnement de la

**pressions croissantes, voire à des menaces d'effondrement.** Une action urgente est nécessaire pour faire face à ces crises en redonnant aux citoyen.nes un sentiment d'espoir et la capacité de se mobiliser positivement. Le Comité d'expert.es suggère que l'Espagne, dans sa Constitution et plus particulièrement dans l'article 129.2, dispose d'un excellent outil pour avancer dans cette perspective.

Ce Rapport identifie **le capitalisme** – non pas l'économie de marché mais bien la vision capitaliste de l'organisation des relations et de la distribution des droits politiques - **comme un défi direct et majeur au projet démocratique.** Alors que la plupart d'entre nous, dans le monde occidental, avons grandi avec l'idée que la démocratie et le capitalisme allaient de pair, il devient chaque jour plus clair que le capitalisme, tel qu'il est pratiqué actuellement, contredit directement l'idéal démocratique. **La démocratie** est un idéal, une vision de la liberté et du gouvernement ancrée dans la reconnaissance de notre liberté et égalité « en dignité et en droits » (selon l'article 1 de la DUDH). Selon cet idéal, tous les citoyen.nes devraient avoir les mêmes droits politiques : « Un être humain, une voix ». En substance, comme l'explique clairement Thomas Piketty, **l'idéal démocratique est fondamentalement ancré dans l'effort visant à dissocier le statut et l'égalité politiques de la propriété économique (richesse)**<sup>5</sup>. Cet idéal libéral peut s'appliquer à des entités de toute taille, de la plus petite à la plus grande, par le biais d'une série de techniques de représentation, de délibération et de processus de prise de décision (élection, tirage au sort, ...), qui ont évolué au fil du temps<sup>6</sup>. **Le capitalisme, en revanche, représente le projet inverse.** C'est aussi un régime de gouvernement, et il **défend également un idéal, mais un idéal inégalitaire qui va à l'encontre de l'idéal libéral d'égalité.** Il est ancré dans l'idée que **les droits politiques sont fondés et liés à la possession du capital,** le plus souvent par le biais de son institution centrale, la société anonyme. Dans le cadre du capitalisme, seul.es les apporteur.ses en capital ont un droit de regard sur le gouvernement de l'entreprise commune - même dans les cas où cette entreprise commune régit la vie d'autrui (par exemple celle des investisseur.ses en travail), et même dans les cas où ces *autres personnes* non reconnues prennent également des risques et contribuent directement aux chances de réussite de cette entreprise commune.

En plus d'identifier à tort le capitalisme et la démocratie comme des alliés naturels, l'histoire et la théorisation politique de nos démocraties libérales ont entretenu **la confusion entre les marchés et le capitalisme.** Le **marché** est un mécanisme d'échange légalement et culturellement produit et garanti par l'État. Sans lois pour organiser le marché (normes minimales pour respecter les droits humains, pour interdire la destruction de l'environnement, lois anti-trust pour lutter contre les

---

démocratie dans leur pays (54 %). En effet, dans l'enquête ST100, seuls 46 % des répondant.es en Espagne ont déclaré être satisfait.es de la façon dont la démocratie fonctionne dans leur pays, 52 % d'entre eux étant « non satisfait.es ». Dans la précédente enquête ST99, les résultats étaient de 54 % de « satisfait.es », contre 45 % de « non satisfait.es ». La proportion de « non satisfait.es » a augmenté de manière significative de 7 % entre ST99 et ST100 (de 45 % à 52 %) entre 2023 et 2025. Source : <https://www.veriangroup.com/news-and-insights/how-respondents-in-spain-value-democracy-and-the-rule-of-law>

<sup>5</sup> Piketty T. (2019) *Capital and Ideology*. Cambridge MA : Harvard University Press.

<sup>6</sup> Par exemple, nous redécouvrons aujourd'hui les avantages de la sortition par rapport au vote alors que les Grecs anciens organisaient leur démocratie naissante, censitaire, selon cette technique. Voir Landemore H. (2020) *Open Democracy: Reinventing Popular Rule for the Twenty-First Century*. Princeton : Princeton University Press.

distorsions de marché ou les monopoles, ...) les bénéficiaires du marché disparaîtraient rapidement. Le marché a toujours été construit et régulé par la société humaine ; il n'est pas une créature autonome et ne peut agir seul comme une « main invisible ». Correctement réglementés, les marchés établissent un cadre favorisant l'introduction de nouveaux produits, de nouvelles idées et de nouveaux services ; il est un moteur puissant apte à apporter des innovations aux utilisateurs et utilisatrices potentiels. Bien conçus, les **marchés sont une composante essentielle de la société démocratique**. Toutefois, le capitalisme n'est pas réellement conçu pour soutenir des marchés libres. En revanche, les marchés ont été de plus en plus conçus et gouvernés pour soutenir le capitalisme<sup>7</sup> ...

A travers le monde, nous constatons actuellement que **le capitalisme fonctionne de manière robuste au sein de nombreux types de régimes politiques différents** : libéral démocratique, communiste, autocratique - et même au sein de démocraties « illibérales ». Nous avons vu le capitalisme survivre voire prospérer dans tous ces systèmes.

**Dans le contexte de notre société démocratique moderne, un conflit est apparu entre le pouvoir politique des apporteurs de capitaux et les libertés fondamentales de la société démocratique. Nous assistons actuellement à un épisode particulièrement intense de cette lutte d'influence entre le capitalisme et la démocratie**, une confrontation qui risque de nous conduire à l'effondrement politique et sociétal et de nous ramener au despotisme ou au fascisme. Tout cela ajoute à l'urgence du combat de la société contre un autre effondrement : celui de la planète. Si nous convenons que l'arrangement institutionnel central du capitalisme est celui de la société anonyme, dans laquelle les droits politiques de gouverner sont exercés uniquement par celles et ceux qui possèdent le capital (principalement sous la forme d'actions ou de parts sociales), il faut conclure que celle-ci fonctionne selon une logique contraire à la démocratie, une logique que les politistes identifieraient comme une logique de despotisme, le despotisme des détenteurs de capitaux. Historiquement, lorsqu'elles étaient intégrées dans des territoires nationaux sous l'autorité de l'État, les actions des sociétés anonymes étaient réglementées par les lois de l'État *westphalien* qui, en échange de l'utilisation de ses infrastructures, y compris de ses marchés, collectait et redistribuait une fraction du profit afin de construire et d'entretenir les biens publics nécessaires au fonctionnement de la société (y compris des entreprises) (systèmes de transport, police et justice, enseignement, ...) et de réparer les externalités générées par les entreprises (risques pour la santé des investisseurs en travail, dommages éventuels aux clients, dégradation de l'environnement, inégalités et pauvreté, discrimination, ...). Aujourd'hui, le **capitalisme transnational a arraché les entreprises capitalistes à la capacité de régulation des États nationaux, alors même que celles-ci continuent à profiter des services de l'État. Les gouvernements nationaux ont largement perdu (et continuent de perdre) la capacité**

---

<sup>7</sup> Philippon T. (2019) *The Great Reversal. Comment l'Amérique a renoncé aux marchés libres*. Cambridge MA : Harvard University Press.

**d'intégrer les sociétés anonymes dans des structures et des normes raisonnables capables de gouverner et de limiter leurs comportements extractivistes<sup>8</sup>.**

**En opérant à l'échelle transnationale, les entreprises ont réussi à échapper aux normes établies par les politiques publiques et les réglementations nationales. Elles ont rendu le capitalisme fondamentalement incompatible avec le projet démocratique<sup>9</sup>.**

*Les démocraties capitalistes<sup>10</sup>* se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins. Leurs citoyen.nes doivent choisir entre un contrôle capitaliste accru de leur vie politique (c'est-à-dire le despotisme d'entreprise) ou trouver les moyens d'étendre l'idéal démocratique à la sphère sociale et économique (c'est-à-dire démocratiser l'économie et les entreprises). L'exemple des États-Unis est révélateur. De plus en plus, dans un pays autrefois considéré comme un phare de l'idéal démocratique, l'exercice des droits politiques est lié à la richesse - ce que nous appelons la participation au capital ou « la propriété » dans ce rapport. L'accès aux représentant.es politiques et à d'autres formes d'influence politique, ou simplement la possibilité de se présenter à des élections ou d'être nommé.es à un poste gouvernemental, dépendent désormais largement de l'accès à l'argent, ce qui fausse l'idéal démocratique d'égalité politique et remodèle l'arène politique pour la faire ressembler au monde de l'entreprise. Au sein des entreprises capitalistes, comme nous l'avons vu, les seul.es citoyen.nes à part entière (c'est-à-dire les seuls individus à pouvoir peser sur les normes et le fonctionnement de l'entité) sont ceux et celles qui détiennent du capital, autrement dit les actionnaires. Ils et elles exercent le pouvoir politique et récoltent l'essentiel des bénéfices financiers. Pendant ce temps, l'autre partie constituante de l'entreprise, les investisseur.ses en travail, tous ceux et celles qui investissent leur travail dans le fonctionnement de l'entreprise, se voient privés des mêmes droits.

## **L'espoir d'un avenir meilleur**

**La Constitution espagnole trace une autre voie**, dans une démarche pleine d'espoir, fondée sur le projet démocratique. Sa Constitution encadre la structure des lois et du gouvernement du pays

---

<sup>8</sup> La thèse formulée par le grand historien, économiste et sociologue Karl Polanyi suggère un modèle historique persistant : le détachement de l'économie des normes sociales fondées sur la réciprocité - en transformant les êtres humains, l'argent et la nature en marchandises marchandes (travail, capital et terre), alors que celles-ci ne sont pas produites pour être vendues comme des biens et des services ordinaires - recèle un potentiel d'autodestruction de la société. Polanyi a observé que cette « violence du marché » provoque inévitablement un contre-mouvement sociétal, à la recherche d'une autoprotection. Dans son analyse de l'histoire moderne de l'Allemagne, Polanyi identifie la montée d'Hitler comme une « solution fasciste » - encore une autre réponse destructrice - à la violence initiale générée par la marchandisation des personnes, de l'argent et de la nature. Voir : Polanyi K. (2001) [1944]. *La grande transformation. Les origines politiques et économiques de notre époque*. Boston : Beacon Press. Cependant, Polanyi néglige le rôle clé joué par les entreprises capitalistes dans ce processus. Voir (Ferrerias 2017 Introduction). Voir également la critique cinglante de la marchandisation du travail de Supiot A. (2012) *The Spirit of Philadelphia. Social Justice vs. the Total Market*. Londres : Verso.

<sup>9</sup> Voir Ferreras I. (2017). Slobodian Q. (2023) *Crack-Up Capitalism: Market Radicals and the Dream of a World Without Democracy (Les radicaux du marché et le rêve d'un monde sans démocratie)*. New York City : Allen Lane

<sup>10</sup> Cohen J. et J. Rogers (1983) *On Democracy. Toward a transformation of American Society*. New York City : Penguin Books ; Wright E.O. et J. Rogers (2015) *American Society. How it Really Works*. New York City : Norton ; Anderson E. (2017) *Private Government: How Employers Rule Our Lives (and Why We Don't Talk About It)*. Princeton University Press.

autour des objectifs d'égalité et d'épanouissement de la société, alimentés par des innovations significatives et par la durabilité économique et environnementale. **Plutôt que d'étendre le principe politique du capitalisme d'entreprise au domaine politique, la Constitution espagnole suggère l'inverse : au nom de la prospérité de la société, le principe de l'égalité démocratique doit être étendu à l'économie.** Cette voie ne suggère aucune déviation radicale par rapport aux principes de base de l'économie de marché ; au contraire, pour préserver ces principes, elle élargit le principe général de la société démocratique pour y inclure les entreprises. **Le changement est à la fois simple et puissant : plutôt que d'accorder des droits exclusifs au sein des entreprises à ceux et celles qui détiennent le capital, il reconnaît tous ceux et celles qui contribuent à l'entreprise - et qui sont gouverné.es par elle - et reconnaît leur accès à participer aux décisions (c'est-à-dire qu'ils et elles aient une voix dans les décisions) et au capital. Cette évolution s'appuie également sur l'histoire longue de la démocratie :** dans des moments d'impasse similaire, l'histoire nous enseigne que les sociétés se sont parfois montrées à la hauteur de la situation et ont réagi en élargissant le principe démocratique. C'est le cas de la Rome antique, lorsque les patriciens ont reconnu un droit de veto à la plèbe sur toutes leurs décisions, ou lorsque, en Angleterre, le roi a convoqué la Chambre des communes pour gouverner conjointement avec la Chambre des lords, dont l'emprise historique sur le pouvoir découlait de leur accès familial à la propriété foncière.<sup>11</sup>

Lorsque la dictature franquiste a pris fin, la commission constitutionnelle multipartite qui a rédigé la Constitution, qui a ensuite été adoptée par l'Assemblée nationale (les *Cortes*) et approuvée par le peuple espagnol en 1978, a anticipé les défis à venir pour un État et une société modernes véritablement engagé.es dans le projet démocratique. **Le texte constitutionnel reflète la profonde préoccupation de ses rédacteur.rices pour la vie quotidienne de chaque citoyen.ne espagnol.e, y compris sur le lieu de travail.** Cette préoccupation se fait sentir dans l'ensemble du texte et, surtout, en ce qui concerne notre Comité, dans l'article 129.2, qui prévoit directement, d'une part, la possibilité pour les investisseur.ses en travail de faire entendre leur voix (« participation à l'entreprise ») et d'accéder à la propriété (« des moyens de production »), ainsi que, d'autre, part, un soutien explicite aux entreprises coopératives.

**Compte tenu des dommages causés par le conflit entre la démocratie et le capitalisme transnational, les dispositions de la Constitution espagnole ne sont pas seulement prémonitoires, mais elles donnent également une orientation et apportent de la précision, en Espagne comme ailleurs, en ce qui concerne la recherche de mesures concrètes pour sauvegarder l'intégrité des sociétés démocratiques, des marchés et de la liberté d'entreprise.**

Garantir aux investisseur.ses en travail la possibilité de participer à la décision et au capital conformément à l'article 129.2 de la Constitution donnerait un sens nouveau aux idéaux démocratiques espagnols tout en fournissant de nouveaux outils pour un développement économique régénératif et une direction nouvelle pour les entreprises. Le présent Rapport explique comment assurer cette possibilité.

Notre raisonnement s'appuie sur le fait **fondamental que les entreprises sont en fait des entités politiques réelles composées de deux catégories d'investisseur.ses** : les apporteur.ses en capital et les investisseur.ses en travail . Celles et ceux qui investissent en capitaux ont réussi à s'organiser

---

<sup>11</sup> Sur l'histoire des « moments bicaméraux », voir Ferreras (2017 op. cit.).

collectivement, par le biais de la société anonyme, tandis que les investisseur.ses en travail restent éloigné.es du gouvernement de l'entreprise, dans une position d'infériorité politique radicale. Actuellement en Espagne, celles et ceux qui investissent en travail ont accès à certains droits d'information et de consultation, exercé.es par les représentant.es des investisseur.ses en travail et par les Comités d'entreprise dans les sociétés employant 50 salarié.es ou plus. Cependant, ils et elles n'ont pas une voix significative, c'est-à-dire qu'ils et elles n'ont aucun droit politique de participer au gouvernement de l'entreprise à laquelle ils et elles apportent leur travail et dont les normes, la structure et l'organisation gouvernent la plus grande partie de leur vie quotidienne. Ces personnes s'investissent mentalement et physiquement dans leur travail, offrant le meilleur de leurs capacités pour en assurer le bon fonctionnement et la réussite. **Toujours est-il qu'ils et elles n'ont pas leur mot à dire sur les objectifs de l'entreprise : qu'il s'agisse d'exprimer des préoccupations éthiques comme les ingénieur.es de l'IA<sup>12</sup> ou de donner leur avis sur les décisions liées au climat,<sup>13</sup> à des questions d'intérêt local et national, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions, les investisseur.ses en travail sont tout simplement laissés à l'écart.**

En étendant les droits politiques aux investisseur.ses en travail espagnol.es par le biais de la participation à la décision et au capital d'une richesse créée par leur travail, l'Espagne ne remplira pas seulement la promesse constitutionnelle faite à l'ensemble des investisseur.ses en travail il y a près de 50 ans, elle ouvrira également la voie à d'autres pays qui cherchent à soutenir les entreprises et à aider leurs économies nationales et régionales à prospérer, tout en régénérant la démocratie en tant que projet sociétal ancré dans la construction de la confiance et d'une économie durable (Jackson, 2019). À ce jour, **même dans le contexte des nombreuses discussions liées à la centralité des investisseur.ses en travail dans le cadre d'une perspective de transition juste, la restructuration des entreprises par l'extension des droits politiques de ces dernier.es, par le biais de la participation à la décision et au capital, a été largement absente des débats.** Nous espérons que ce Rapport sera utile non seulement pour éclairer la nature des défis auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui, mais aussi pour orienter l'attention vers des solutions efficaces. Le présent rapport passe en revue les défis auxquels sont confrontées les entreprises aujourd'hui et la société espagnole dans son ensemble. Il explique point par point pourquoi l'extension de la participation à la décision et au capital, les principes centraux de ce que certain.es appellent le projet de démocratie économique, représente la nécessaire évolution qui permettra de réinsérer les entreprises dans l'architecture démocratique.

Le Rapport présente une proposition tout à fait originale qui permettra à l'État de placer chaque entreprise, et l'ensemble de l'économie, sur **une trajectoire régénérative tout en élargissant la**

---

<sup>12</sup> Lire la lettre ouverte des ingénieurs des entreprises productrices d'IA, dont Geoff Hinton, le « père de l'IA », lauréat du prix Nobel de physique 2024, demandant que les ingénieurs aient la garantie de pouvoir alerter sur les dangers de l'IA. <https://righttowarn.ai/>

<sup>13</sup> Une enquête menée auprès de 8 000 employé.es de 10 pays dans divers secteurs d'activité a révélé que « 83 % des employé.es se disent prêt.es et disposé.es à soutenir l'action climatique dans le cadre de leur travail » - mais, faute de pouvoir organisationnel (ce que nous appelons une « voix » ou « participation à la décision » dans le présent rapport), ils et elles n'osent pas prendre d'initiatives, car de telles responsabilités dépassent généralement le cadre classique de leur rôle professionnel. Voir : Kite Insights. (2022) *Every Job is a Climate Job: Why Corporate Transformation Needs Climate Literacy*. Londres. <https://kiteinsights.com/hubfs/Every-Job-Is-A-Climate-Job-Kite-Insights.pdf>

**participation des investisseur.ses en travail à la décision et au capital. Il met au service des autorités régionales, nationales et européennes une boîte à outils de politiques publiques à utiliser à la fois au niveau de l'Espagne comme de l'Union européenne.** Le Comité soutient qu'un ajustement aussi important et nécessaire ne peut réussir que s'il est inclusif et participatif, instaurant la confiance au sein des entreprises espagnoles et de la société espagnole. Pour que cette démarche soit couronnée de succès, elle doit refléter le désir de toutes les parties prenantes de travailler ensemble à la construction d'un avenir plein d'espoir pour toutes et tous, qui soit démocratique et durable pour l'Espagne et au-delà.

Au cours de l'année écoulée, le Comité international d'expert.es sur la démocratie au travail a fait de son mieux pour comprendre, éclairer et proposer des solutions aux crises auxquelles sont confrontées aujourd'hui les entreprises espagnoles. Nous avons envisagé ces solutions en tenant compte du fait que le pays dispose d'un mandat **clair au travers de l'article 129.2 de sa Constitution au travers de la promesse faite à l'égard de ses travailleur.ses et de ses citoyen.nes.** Nous avons montré qu'il **existe une voie attrayante, inclusive et prospère.** La responsabilité incombe désormais aux dirigeant.es d'entreprise, aux dirigeant.es syndicaux et aux investisseur.ses en travail dans tout le pays, ainsi qu'au Gouvernement et aux autorités publiques dans toutes les régions.

**Le peuple espagnol vous regarde avec espoir... Quel avenir choisirez-vous de leur construire ?**

## **Le travail du Comité : Membres, réunions et auditions**

Ce Rapport a été rédigé par le **Comité international d'expert.es sur la démocratie au travail**, créé le 21 février 2025 à Madrid par la Seconde Vice-présidence et le Ministère du travail et de l'économie sociale du Gouvernement espagnol :

- PRÉSIDENTE : Professeure **Isabelle Ferreras** (Fonds pour la recherche scientifique-Belgique/FNRS-UCLouvain\_CriDIS\_TED, Université de Louvain ; Center for Labor and a Just Economy, Université de Harvard ; Institute for Ethics in AI, Université d'Oxford)
- Professeur **Jeremias Adams-Prassl** (Faculté de droit et Magdalen College, Institute d'éthique de l'IA, Université d'Oxford)
- Professeure **Julie Battilana** (Social Innovation and Change Initiative-Kennedy School of Government/Harvard Business School, Université de Harvard)
- Professeur émérite **Antonio Baylos** (Université de Castilla-La Mancha)
- Professeur **Benjamin Braun** (London School of Economics)
- Professeure **Isabel Gemma Fajardo-Garcia** (Université de Valence)
- Professeure **Francisca Maria Ferrando Garcia** (Université de Murcie)
- Professeur **Sergio Gonzalez Begega** (Université d'Oviedo)

- Professeur **Daniel Innerarity** (Chaire en IA et Démocratie à l'Ecole de Gouvernance Transnationale-Institut Universitaire Européen/Université du Pays Basque)
- Docteure **Sara Lafuente** (Institut syndical européen/Université libre de Bruxelles)
- **Erinch Sahan** (Doughnut Economics Action Lab/Institute for Sustainability Leadership, Université de Cambridge)
- Professeur émérite **Vicente Salas Fumás** (Université de Saragosse)
- Professeur **Edurne Terradillos** (Université du Pays basque)
- SECRÉTAIRE : **Leopoldo Moncada** (CriDIS\_TED, Université de Louvain)

Afin de recueillir des informations spécialisées, le Comité a rencontré un certain nombre d'expert.es universitaires et de praticien.nes reconnu.es au niveau international, qui ont apporté leur témoignage sur ces questions. La liste de ces personnes est fournie ci-dessous :

- Professeur **Daron Acemoglu** (Massachusetts Institute of Technology)
- **Iñigo Albizuri Landazabal** (Mondragon Corporation)
- **Saioa Arando Lasgabaster** (Mondragon Corporation)
- Professeur **Antonio Casilli** (Télécom-Paris)
- Professeur **Olivier De Schutter** (Université de Louvain / Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme)
- Professeur **Valerio De Stefano** (Osgoode Hall Law School, York University, Toronto)
- **Maria Jose Díaz Luque** (Inspectrice en chef du travail et de la sécurité sociale et coordinatrice de l'égalité à la Junta de Andalucía)
- Docteur **Timothée Duverger** (Sciences-Po Bordeaux)
- Professeur **Gaudencio Esteban Velasco** (Université Complutense de Madrid)
- Professeur **Axel Honneth** (Institut de recherche sociale, Goethe-Universität Frankfurt am Main / Université de Columbia)
- Professeur **Simon Jäger** (Université de Princeton)
- Docteur **Max Krahé** (Université de Duisburg-Essen)
- Professeur **Holm-Detlev Köhler** (Université d'Oviedo)
- Professeur **Miguel Martinez Lucio** (Université de Manchester)
- Professeur **Ewan McGaughey** (King's College London)
- Professeur **Paul Osterman** (Massachusetts Institute of Technology)
- **Javier Pacheco** (ancien secrétaire général de la Commission nationale des travailleur.ses de Catalogne (CONC), actuellement secrétaire confédéral à l'action syndicale de la Confédération syndicale des commissions de travailleur.ses (CCOO))
- Professeure **Katharina Pistor** (Université de Columbia)
- Professeure **Valeria Pulignano** (KU Leuven)

- Professeur **Philippe Roman** (ICHEC Brussels Management School)
- Professeur **Dani Rodrik** (Kennedy School of Government, Université de Harvard)

Au total, le Comité s'est réuni pour 16 sessions virtuelles entre décembre 2024 et septembre 2025.

Afin de solliciter la contribution des partenaires sociaux, des dirigeant.es d'entreprise et des dirigeant.es syndicaux, ainsi que d'un certain nombre de représentant.es de la société civile espagnole, le Comité a tenu des audiences dans les locaux du Ministère du Travail du 3 au 5 juin 2025. Le Comité a rencontré les organisations suivantes et leurs représentant.es :

- **CEOE (Confédération espagnole des organisations d'entreprises)** : Rosa Santos Fernández (directrice de l'emploi, de la diversité et de la protection sociale) et Ana Herráez Plaza (responsable du marché du travail)
- **CEPYME (Confédération des petites et moyennes entreprises)** : Teresa Díaz de Terán (directrice du département socioprofessionnel)
- **CEPES (Confédération espagnole des entreprises d'économie sociale)** : Juan Antonio Pedreño Frutos (Président)
- **ASLE (Asociación de sociedades laborales y economía social)** : Jone Nolte (directeur général)
- **SANNAS (Asociación de empresas de Triple Balance)** : Almudena Mestre (directrice)
- **UGT (Union générale des travailleur.ses)** : Fernando Luján de Frías (vice-secrétaire général) et Patricia Ruíz Martínez (secrétaire à la santé au travail)
- **CCOO (Confédération syndicale des commissions de travailleur.ses)** : Carlos Gutierrez Calderon (secrétaire aux études et à la formation syndicale)
- **CIG (Confédération des syndicats de Galice)** : Susana Méndez (Secrétaire)
- **Comité international d'experts pour exiger une plus grande responsabilité sociale des entreprises, créé par le ministère espagnol du travail** : Professeur Jesús Cruz Villalón (Président)
- **Economistes sans frontières** : Beatriz Fernández Olit (Présidente)
- **Groupe Euclid Vision** : Inma León Martínez (partenaire en ressources humaines)
- **Fundación Arizmendiarieta** : Juan Manuel Sinde (Président) et Carlos de la Higuera (Membre)
- **Plataforma por la Democracia Económica** : Ignacio Muro (vice-président) et Antonio Ferrer Sais (membre du conseil d'administration)
- **Fundación Primero de Mayo** : Vicente López Martínez (directeur général), Jesús Cruces Aguilera (chercheur principal) et Alicia Martínez Poza (chercheur principal)

### Expert.es économistes :

- **Rocío Bonet** (professeur associé de gestion des ressources humaines à l'IE Business School)
- **Florentino Felgueroso** (professeur associé d'économie à l'Université d'Oviedo)
- **Iñigo González** (professeur associé de philosophie politique à l'Université de Barcelone)
- **Emilio Huerta** (professeur au département de gestion des entreprises et titulaire de la chaire d'organisation des entreprises à l'Université publique de Navarre)
- **Juan Francisco Jimeno** (conseiller à la Banque d'Espagne et professeur d'économie à l'Université d'Alcalá)
- **Sara de la Rica** (professeur d'économie à l'Université du Pays basque).

Au ministère du travail, le Comité a travaillé en étroite collaboration avec **Rafael Gómez Gordillo**. Nous remercions Rafael Gómez Gordillo et les nombreux membres du cabinet qui ont soutenu notre travail.

Le Comité a bénéficié de l'aide d'une équipe de recherche spécialisée composée des personnes suivantes :

- Docteur **Sebastián Pérez Sepúlveda** (CriDIS\_TED, Université de Louvain)
- **Leszek Krol** (Social Innovation and Change Initiative, Harvard Kennedy School, Université de Harvard)
- Docteur **Julien Pharo** (Université de Lille/Clersé)
- Docteur **Gaëtan Vanloqueren** (Université de Liège/Université de Lille, Clersé/CNRS et Chaire WILL/CDDD) qui s'est concentré sur la dimension européenne.

Nous remercions tout particulièrement **Miranda Richmond Mouillot** pour son aide à la rédaction, Valentijn Raes pour son aide à la conception graphique, ainsi que le Clersé/CNRS et la **Chaire WILL/Commons-Democratize, Decommodify, Decarbonize de l'Université de Lille (France)**, qui ont alloué des fonds pour soutenir les travaux liés à ce rapport.